

**Préservation du patrimoine architectural et paysager
de Bourgogne-Franche-Comté
au regard du développement des parcs éoliens**



*Au carrefour des chemins de Saint-Jacques de Compostelle :
la Basilique de Vézelay et sa colline, patrimoine mondial de l'humanité*

Carrefour géographique, la nouvelle région de Bourgogne-Franche-Comté s'est constituée sur la base historique ancienne du duché et du comté de Bourgogne.

Cadre de vie authentique recherché, elle bénéficie aussi d'une forte attractivité touristique du fait d'une reconnaissance nationale et internationale, basée sur un patrimoine d'intérêt général alliant grande qualité, variété et densité remarquables. Héritage toujours vivant d'un riche passé, allant de la Préhistoire à l'époque moderne, paysage, architecture, villes et villages historiques y sont intimement liés, associant également la vigne et la gastronomie, témoignages de notre civilisation et d'un certain art de vivre : 3662 édifices classés monuments historiques, 55000 sites archéologiques, 81 sites patrimoniaux remarquables, 108 sites classés, 299 sites inscrits, 3 opérations grand site (+1 en cours), 8 thématiques relevant du Patrimoine mondial de l'UNESCO (+1 sur liste indicative), 1 parc naturel national, 3 parcs naturels régionaux (+1 à l'étude), 6 pays d'art et d'histoire, 7 villes d'art et d'histoire (VPAH), une multitude d'objets mobiliers, classés ou inscrits monuments historiques, ou non protégés, 103 musées de France, ainsi qu'un patrimoine rural, non protégé et de grande qualité, qui constitue la trame originale des territoires.

La sauvegarde de ces patrimoines constitue ainsi un enjeu culturel sociétal majeur, mais aussi un enjeu économique reconnu.

La politique de transition énergétique vise à développer les énergies renouvelables, dont l'éolien est le fer de lance dans cette région, pourtant la moins ventée de France. Depuis les années 2020, les départements de l'Yonne, de la Côte d'Or et du Doubs subissent une pression importante de la part des porteurs de projets, et voient se démultiplier une anarchie de parcs éoliens, de plus en plus hauts (jusqu'à 242m) qui bouleversent et banalisent ces territoires ruraux.

Le Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) porte entre autres objectifs de planification, une politique énergétique ambitieuse de développement et de massification de l'éolien, limitant au mieux l'attention portée au patrimoine aux seuls éléments protégés. Par effet de négatif, les territoires hyper ruraux, moins denses en protections patrimoniales sont désignés pour accueillir les lourds objectifs fixés, engendrant une inégalité de traitement quant à la préservation de leur cadre de vie.



Chitry-le Fort - église saint Valérien, classée monument historique, dans son écrin paysager des vignobles de l'Auxerrois (89)

Sommaire

I – La région Bourgogne-Franche-Comté p.4

- a - Une région administrative recomposée
- b - Une identité culturelle liée au paysage et au patrimoine

II- Le patrimoine régional p.6

II - A - Morphologies du paysage naturel en Bourgogne-Franche-Comté

II - B - Dans une région carrefour : de multiples axes et points de vue de découverte

II - C - Patrimoine régional de grande notoriété avec une forte densité de protections

II-c-1 Monuments historiques et sites archéologiques

II-c-2 Sites Patrimoniaux Remarquables

II-c-3 Sites classés, sites inscrits, Opérations Grand Site

II-c-4 Patrimoine mondial de l'UNESCO

II-c-5 Parc Naturel National

II-c-6 Parcs Naturels Régionaux

II-c-7 Label Pays et Villes d'Art et d'Histoire

II-c-8 Objets mobiliers, œuvres d'art et Musées de France

II - D - Un patrimoine rural, non protégé, mais néanmoins reconnu

III - Enjeux économiques p.17

III - a - Sauvegarde du patrimoine : transmission d'un savoir-faire spécifique

III - b - Une activité économique, filière d'excellence

III - c - Tourisme : le patrimoine naturel, culturel et historique comme produit d'appel

IV- Transition énergétique et patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté p.19

IV - a - Des outils d'analyse des enjeux paysagers et patrimoniaux à portée limitée

IV - b - Parcs éoliens en BFC: constat d'impacts sur le paysage et le patrimoine

IV - c - Bilan à l'échelle d'un territoire : les plateaux de Bourgogne dans l'Yonne

V - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

p.24

Analyse / Conclusion

I - La région Bourgogne-Franche-Comté

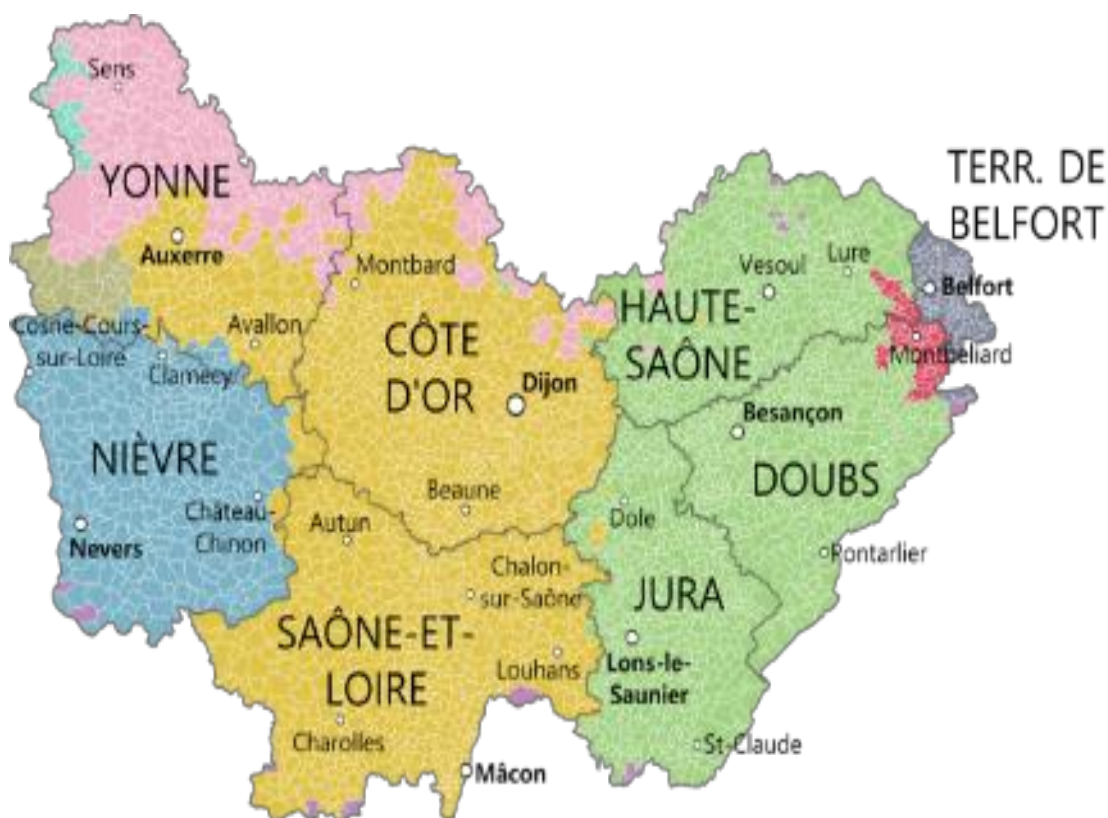
I - a - Une région administrative recomposée

La Bourgogne-Franche-Comté est une région administrative, composée en 2016 à partir des deux anciennes régions de Bourgogne et de Franche-Comté, différentes, mais complémentaires.

D'une superficie de 47 784 km², elle est la cinquième plus vaste des treize régions de France métropolitaine et rassemble huit départements : la Côte-d'or, le Doubs, la Haute-Saône, le Jura, la Nièvre, le territoire de Belfort, la Saône et Loire et l'Yonne, mosaïque de territoires et de paysages, composée au fil d'une longue histoire.

Région carrefour dans le centre-est de la France, le contour de ses pays a régulièrement évolué au cours du temps. Son périmètre actuel émane principalement de deux entités historiques bien identifiées: le duché de Bourgogne (Bourgogne) et le comté de Bourgogne (Franche-Comté).

Cadre de vie authentique recherché, elle bénéficie aussi d'une forte attractivité touristique du fait d'une reconnaissance nationale et internationale basée sur un patrimoine d'intérêt général. Héritage toujours vivant d'un riche passé, paysage, architecture, villes et villages historiques y sont intimement liés, associant également la vigne et la gastronomie, témoignages de notre civilisation et d'un certain art de vivre.



Carte de la région Bourgogne-Franche-Comté avec ses départements et les provinces qui existaient sur son territoire au XVIIIème siècle. Légende Bourgogne Franche-Comté Nivernais Champagne Alsace Orléanais Montbéliard Île de France Autres

I - b - Une identité culturelle liée au paysage et au patrimoine

Cette identité régionale, issue d'une lente élaboration au cours des temps, a inscrit la mémoire culturelle de nos campagnes et de nos villes, dans une œuvre collective, traduite et exposée dans des productions artistiques abondantes et variées: architecture, peintures murales, tableaux, vitraux, tapisseries, sculptures, littérature, photographies...



Gustave Courbet – château de Scey-en-Varais et falaises d'Ornans (25)

La qualité des ambiances naturelles de certains terroirs, avec leurs jeux d'ombres et de lumières, est aussi un facteur de mise en valeur et de mise en scène du paysage et des éléments qui le composent. C'est bien ce contexte naturel pittoresque, puissant et inspirant, globalement bien préservé jusqu'à nos jours, qui font se rejoindre en ces lieux les mondes de la pensée, de la philosophie, de l'art et de la spiritualité.

Ainsi, le site de la colline de Vézelay illustre magistralement ce phénomène, et concentre un esprit particulier qui conduit au dépassement de soi-même : haut-lieu spirituel du monde occidental à l'époque médiévale, étape majeure sur les routes de pèlerinage de Saint-Jacques-de Compostelle, lieu de séjour et de résidence de nombreux penseurs et artistes : Claudel, Romain Rolland, Le Corbusier, Picasso, Léger...). La « Madeleine », sanctuaire, chef d'œuvre de l'art roman bourguignon, figure sur la première liste de protection des monuments historiques (1840), et sur la première liste du patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) (1979). Elle fut l'objet du premier chantier de restauration fondamentale d'un édifice par le service des monuments historiques (E. Viollet Le Duc 1840/1959). Ce lieu attire de 800 000 à plus d'un million de visiteurs par an.

II- Le patrimoine régional

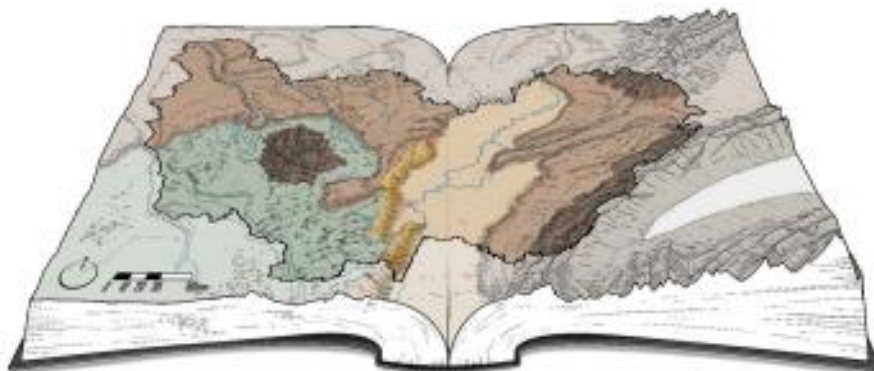
II - A - Morphologies du paysage naturel:

La Bourgogne-Franche-Comté affiche une mosaïque de paysages issus du socle géomorphologique régional. Cinq typologies principales s'en dégagent :

- les paysages de montagne majoritairement boisées (Morvan, Jura, Pieds des Vosges),
- les paysages collinaires aux reliefs doux et ondulants, structurés par le bocage,
- les pays des grands plateaux bourguignons et jurassiens,
- les paysages des côtes à dominante viticole,
- les paysages de plaine, notamment celle de la Saône, à majorité céréalière.

La forêt représente 36 % du territoire général ce qui positionne la région au 5ème rang pour sa surface boisée.

Les **atlas départementaux des paysages** ont pris soin de décrire en détail l'ensemble des ces entités paysagères, à l'échelle d'unités et sous-unités.



Extrait de la « Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté » (2019 État Dreal

II - B - Dans une région carrefour : de multiples axes et points de vue de découverte

Que ce soit sous l'angle de vue des habitants au quotidien, ou celui des voyageurs ou touristes en transit, les paysages se découvrent, les uns au fil des autres, au travers de multiples axes de découvertes, à la croisée d'itinéraires régionaux, nationaux et européens : routes, autoroutes, voies ferrées, TGV, LGV, 1330 km voies d'eau navigables, 20000 km de chemins de randonnées (GR, chemins de Saint-Jacques, itinéraires européens, chemins de pays), 1350 km de véloroutes et voies vertes, voies aériennes (avion de tourisme, montgolfière).

Au-delà de toute limite administrative réductrice, de nombreux points panoramiques reconnus permettent de découvrir des profondeurs de vue pouvant atteindre plusieurs dizaines de kilomètres.

Lieux d'attractivité touristique, ils appréhendent de vastes espaces naturels relativement bien préservés de toute implantation industrielle : Bibracte et le Mont Beuvray (58-71), la butte de Thil, Alise-sainte-Reine (Alésia), Mont Saint-Jean, la Montagne des 3 croix, le Mont Lassois (Vix) (21), la colline de Vézelay, le château de Maulnes en Tonnerrois (89), la Roche de Solutré (71), la chapelle de Ronchamps (70), Château-Chalon, les Crêts du Jura (39)...



Au cœur du massif du Morvan: le mont Beuvray et Bibracte

Ainsi, en toute saison, et que ce soit à pied, en vélo, raquettes, à ski, c'est certainement la traversée des grands espaces naturels, préservés d'installations industrielles, qui redonne aux randonneurs la part intime, primitive ou mystique du paysage, lieux de ressourcement, espaces de méditation ou terrains d'aventure tant recherchés dans notre monde contemporain.



Massif du Jura en hiver

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, le grand paysage constitue ainsi un cadre de vie authentique ainsi qu'une vitrine publicitaire irremplaçable avec son potentiel d'attractivités pour le voyageur ou le touriste.

II - C – Un patrimoine régional de grande notoriété avec une forte densité de protections

Dès 1840, et la première liste de protection des monuments historiques, la politique protectionniste a particulièrement été active en Bourgogne-Franche-Comté du fait de la forte densité et de la grande qualité du patrimoine architectural, urbain et paysager (code du patrimoine et/ou code de l'environnement). Elle est le fait de l'action de l'État, des collectivités territoriales et des propriétaires privés ou publics. La protection, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine a été et reste une action partagée, inscrite dans le socle historique commun de cette grande région.

II- c - 1 - Monuments historiques et sites archéologiques (codes du Patrimoine)

Héritant d'une longue et riche histoire, la région BFC est une véritable pépinière de monuments historiques (**3662 édifices classés, ou inscrits** : 6ème rang national), et **55000 sites archéologiques recensés**, sur une palette historique la plus large possible :

- *Préhistoire* : pistes de dinosaures Loulle, Crécia (39) 155 millions d'années, jurassique supérieur

- *Paléolithique* : grottes ornées d'Arcy-sur-Cure (89) : - 28000 ans, la plus ancienne grotte ornée juste derrière la grotte Chauvet (-35 000 ans) et bien avant Cosquer et Lascaux.

- *Néolithique* : sites plafittiques de Chalains et Claivaux les lacs (39), -3700 à 2500 ans

- *Age de fer* : Mont Lassois et le trésor de Vix (21), -500 ans avant notre ère

- *Antiquité* : mondes celtique et gallo-romain: Bibracte sur le Mont Beuvray (58-71), Alésia à Alise-Sainte-Reine (21), Autun (71), Mandeure, Besançon (25) Villars d'Héria (39) ...

- *Moyen-Âge*: architecture religieuse, civile et militaire, période romane (roman bourguignon), puis gothique. La Bourgogne, au carrefour des idées, a vu naître, au XIIème siècle, les deux courants majeurs du monde bénédictin qui se sont déployés sur toute l'Europe médiévale, issus des abbayes de Cluny et de Cîteaux, influençant les mondes religieux, politiques, artistiques et la société civile. De cette longue période ont été préservés jusqu'à nos jours:

- les cryptes carolingiennes de Saint Germain d'Auxerre (peintures murales les plus anciennes de France) (89), les abbayes de Cluny, Paray-le Monial, Tournus (71), Vézelay, Pontigny (89), Fontenay (21), La Charité-sur-Loire (58), Luxeuil (70), Baume-les-Messieurs, Gigny (39), les cathédrales de Sens, Auxerre (89), Dijon (21), Autun (71), Nevers (58), Besançon (25), Saint-Claude (39), une multitude d'églises paroissiales, prieurés, chapelles ...

- les éléments d'architecture militaire : châteaux de Druyes-les-Belles fontaines, Pisy (89), Montbard, Châteauneuf-en-Auxois (21), Oricourt, Vallerois-le-bois (70), Le Pin, Frontenay (39) les fortifications des villes de Noyers-sur-Serein, Avallon, Vézelay (89), Semur-en-Auxois (21) ...

- *Période moderne* :

- *Renaissance* : églises Saint Michel à Dijon, églises du Tonnerrois (89) châteaux d'Ancy-le-Franc, Tanlay, Maulnes (89), Montigny-sur-Aube (21), Sully (71)...

- *Classique* : églises comtoises, églises de Givry (71) de Coulanges-la-Vineuse (89), châteaux de Bussy-Rabutin, Arceau, Lantilly, Talmay, Fontaine-Française (21), Cormatin (71), Montcley (25), Arlay (39), Champlitte (70), nombreux hôtels particuliers en centre-ville. Aménagements urbains (Dijon, Pontarlier, Besançon...).
- *Contemporaine*: chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamps, courant moderniste
- *Sites et bâtiments industriels* : fontaines salées (89), salines de Salins-les-Bains (39) et Arc-et-Senan (25), forges, fonderies, taillanderie, faïencerie...
- *Patrimoine lié à l'eau* : les fontaines-lavoirs (Fosse Dionne à Tonnerre (70), lavoirs du XIX^{ème} siècles édifiés dans les campagnes à l'images des temples antiques (Gy, Héricourt, Fontenoy-les-Montbozon (70), Sermanges (39), Fosse Dionne Tonnerre (89), mairies-lavoir.....), Ponts : Navilly (71), Perrigny (89), canaux : tunnel de saint Albin (70)...
- *Hôtels Dieu*: Tonnerre (89), Beaune (21), Besançon (25), Dôle (39)...
- *Parcs et jardins, écrin paysager, indissociables des châteaux de plaisance, et travaillant avec le grand paysage à partir de perspectives subtilement élaborées* (Tanlay, Ancy le-Franc (89), Cormatin (71), Barbirey, Lantilly (21), Bournel (25), Arlay (39) Comartin (71). Promenades et parcs urbain (Dijon, Besançon, Avallon...).

Ces édifices, dont un grand nombre figure sur les livres d'histoire de l'art et de l'architecture, ou sur les ouvrages relatifs aux techniques de construction, sont les arbres qui cachent une immense forêt, une multitude de monuments historiques, de toute fonction et de toute époque, nichés au cœur des campagnes ou des villes et qui constituent un maillage patrimonial dense sur le territoire, et auquel la population est vivement attachée.

Au niveau national, la région Bourgogne-Franche-Comté se présente à une place moyenne en valeur absolue et en densité de patrimoine architectural (6^{ème}). Toutefois le rapport avec une faible démographie engendre une forte proximité de la population avec son patrimoine (1^{er} rang en nombre de monuments historiques par habitant : 12,5 par habitant).



Les châteaux Renaissance de la vallée de l'Armançon et leur parc, composé à partir de savantes perspectives : exemple du domaine Ancy-le-Franc (89)



Sur les itinéraires du patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté, l'architecture sacrée... du monde roman de Vézelay (XII^{ème} s) au monde moderne de Ronchamp (XX^{ème} s): une recherche de qualité et performances techniques, de créativité et de modernité toujours renouvelée: espace de beauté, de méditation et de spiritualité, pour un homme à l'échelle du cosmos.

II-c-2 Sites Patrimoniaux Remarquables (code du Patrimoine)

- **81 Sites Patrimoniaux Remarquables** incluant les 14 ex-secteurs sauvegardés et les 67 ex-Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) ou ex-Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) (10 % des sites français). Ce sont « *les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.* »

Ils représentent les lieux de la vie quotidienne en Bourgogne-Franche-Comté, espaces historiques et pittoresques dans leur écrin urbain et paysager, incluant de nombreux monuments historiques: *Joigny, Auxerre, Tonnerre, Vézelay (89), Dijon, Semur-en-Auxois, Beaune, Flavigny-sur Ozerain, (21), Clamecy, Nevers (58), Tournus, Mâcon (71), Besançon (25), Dôle (39)....* et sont autant de supports de communication pour une image touristique régionale qualitative et attractive.

Les 14 anciens secteurs sauvegardés représentent 13 % de la protection nationale (1^{er} rang).



*SPR de Noyers-sur Serein : cité médiévale (ex ZPPAUP) dans son écrin paysager de la vallée du Serein (89)
panorama du vieux château*

II-c-3 Sites classés, sites inscrits (code de l'environnement)

- **108 Sites classés** (35322 ha) et **299 sites inscrits** (39528 ha)

- Les sites et monuments naturels inscrits ou classés constituent un élément capital de notre patrimoine naturel et culturel, également identitaire de cette région. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux, et de les préserver de toute atteinte grave.

A noter que la première législation sur la protection de l'environnement date de 1906 et a pour origine l'« affaire de la source du Lison » dans le Doubs, devenu site classé en 1912.



- sources de la Seine, Val Suzon, Côtes viticoles de Beaune et Nuits (21), cascades du Hérisson, reculée de Baume-les-Messieurs (39), vallée de la Loue (25), Mont-Beuvray (58-71), roche de Solutré (71) Vézélien, site de la bataille de Fontenoy (89).....

- **Opérations Grand Site** : pour les sites classés les plus prestigieux et les plus fréquentés du patrimoine national, ces outils de réhabilitation et de gestion sont révélateurs d'une volonté politique locale de mise en valeur en lien avec un développement touristique harmonieux

- *Bibracte (58-71),*

- *Solutré-Pouilly-Vergisson (71)*

- *en cours* : *Vézelay et vézélien (89), cascades du Hérisson et région des 7 lacs (39), Ballon d'Alsace (70-90-68-88)*

- *en attente* : *Baume-les-Messieurs/Château-Chalon (39)*



OGS Solutré-Pouilly-Vergisson (71)

II-c-4 Patrimoine mondial UNESCO :

La Bourgogne-Franche-Comté est avec l'Occitanie, la région française qui compte le plus de sites ou biens inscrits. Cette **concentration** témoigne aussi de la richesse et de la diversité culturelle de ce territoire. Chaque cas est lié à une définition de sa Valeur Universelle Exceptionnelle particulière:

- ***Basilique de Vézelay et sa colline (89) en 1979, 1ère liste UNESCO***

- ***à nouveau la Basilique de Vézelay, puis l'église d'Asquins (89), prieuré de la Charité-sur-Loire (58) : 3 éléments du bien en série des Chemins de saint-Jacques, en 1998***

- ***Abbaye cistercienne de Fontenay (21), un des plus anciens couvents cisterciens d'Europe, en 1971***

- Production du sel ignigène de la **grande saline de Salins-les-Bains** (39) à la **saline royale d’Arc-et-Senans** (25) (C-N Ledoux), 1982
- Fortifications de Vauban (bien en série) : la **citadelle de Besançon** (25) avec un panorama spectaculaire sur son cadre naturel et urbain, en 2008
- **Sites palafittiques autour des Alpes** (bien en série): **Châlain et Claivaux-les-lacs** (39), en 2011
- **Climats de Bourgogne** : centre-ville de Dijon et les côtes de Nuits et de Beaune (21), en 2015, paysage culturels des vignobles de Bourgogne (Romanée-Conti, Clos de Vougeot, Corton...), héritage de 2000 ans d’histoire, empreinte dans le patrimoine bâti des villages viticoles
- Œuvre architecturale moderniste de Le Corbusier (bien en série): **chapelle de Ronchamps** (70), en 2016
- Liste indicative : **Charolais-Brionnais**, paysage culturel de l’élevage bovin (71) – bocage



*Salines royales d’Arc et Senans : projets de jardins,
évolution d’un site UNESCO inspiré par la ville idéale de Claude-Nicolas Ledoux*

II-c-5 Parc naturel national

Espace naturel reconnu au niveau international comme territoire d'exception, de ressourcement et de découverte : le **parc national des forêts** (à cheval sur les régions BFC et Grand-Est), dédié à la forêt de feuillus et ses habitants, haut-lieu de la préservation de la biodiversité (2019). Selon la Région : « *la charte du parc vise à améliorer les patrimoines naturel, culturel et paysager, accompagner les filières économiques existantes (forestières, agricoles ou touristiques)* » (SRADDET)



Vallon du châillonais

II-c-6 Parcs naturels régionaux :

11 % du territoire, à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité :

- *Morvan* ,
- *Haut-Jura* ,
- *Ballons des Vosges (à cheval sur les régions BFC /GE)*
- *Haut-Doubs horloger : en cours de création*

Ils font l'objet d'une charte de projet qui détermine en particulier les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, notamment les objectifs de qualité paysagère, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre et les engagements correspondants. La région les voit comme « *de véritables laboratoires d'expérimentation en contribuant à un aménagement du territoire et à un développement économique et touristique, dans le respect des richesses environnementales, mais également des habitants de ces territoires préservés* » (SRADDET).

II-c-7 Label « ville et pays d'art et d'histoire »

Attribué par le Ministre de la Culture à des communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. Il s'agit d'une volonté politique globale de valorisation des atouts patrimoniaux locaux, qui favorise la création et la qualité architecturale et paysagère (connaissance, protection, mise en valeur, création, communication, stages) et outil de cohésion sociale, apportant des emplois culturels directs ou non, et un tourisme culturel de qualité. L'effort de la Bourgogne-Franche-Comté en faveur de son patrimoine est ainsi significatif :

- **6 Pays d'Art et d'Histoire** : Joigny et le Jovignien, Auxerre et l'Auxerrois, l'Auxois-Morvan, le Charolais-Brionnais, entre Cluny et Tournus, le Pays de Montbéliard (11,8 % national)

- **7 villes d'Art et d'Histoire** : Dijon, Dôle, Besançon, La Charité-sur-Loire, Nevers, Autun, Châlons (17% national)



Pays d'art et d'histoire Auxois-Morvan : Mont-Saint-Jean

II-c-8 Objets mobiliers, œuvres d'art et Musées de France, écomusées

Ce riche patrimoine architectural de Bourgogne-Franche-Comté recèle en son sein une multitude d'objets mobiliers, protégés ou non au titre des monuments historiques, dont certains éléments sont de premier ordre et connus au niveau international (Triptyque du Jugement dernier aux Hospices de Beaune, tombeaux des Ducs de Bourgogne à Dijon...).

Ainsi, dans cette région, **103 musées de France** présentent des collections permanentes avec des chefs d'œuvre de l'art et des savoir-faire régionaux, biens dont la conservation et la présentation

revêtent un intérêt public, organisés en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public (*musées des Beaux-arts de Dijon, Besançon, musées du Châtillonnais à Châtillon-sur-Seine, Gustave Courbet à Ornans, Rollin à Autun, Champlitte...*). Ils représentent 11,85 % des établissements français ayant reçu cet agrément national de premier ordre.

A souligner également que la majorité des châteaux, hôtels particuliers ou églises sont autant de musées du quotidien à rajouter à cette liste, abritant trésors d'orfèvrerie, vitraux, tableaux, sculptures, mobiliers...

II - D - Un patrimoine rural, non protégé, mais néanmoins reconnu

De façon complémentaire, la Bourgogne-Franche-Comté recèle un nombre incalculable d'éléments architecturaux et paysagers (hameaux, villages, paysages du quotidien), remarquables même dans leur modestie, qui ne bénéficient d'aucune protection officielle et qui sont pourtant des bijoux d'intelligence collective, mettant en valeur le paysage par de savants cadrages, des lavoirs ou fontaines, églises, chapelles et croix de chemin, ponts, places, fermes, habitat groupé, ou diffus, mais toujours économe de l'espace. Tout un patrimoine du quotidien qui reflète le visage de multiples pays, de traditions sociales et de techniques de construction conçues à partir des matériaux locaux, et présentant là aussi un véritable kaléidoscope de typologies et matériaux identitaires de cette région (calcaire, granit, grès, silex, craie, bois, briques...): maisons vigneronnes des côtes viticoles, fermes-blocs à tuyé du massif du Haut-Jura, maisons de polyculture des plateaux, granges-halles de Terre-Plaine, places publiques, fontaines lavoirs, chapelles, calvaires... .



Rue de village



Eglise rurale et croix de chemin



Lavoir

Dans sa charte du patrimoine bâti vernaculaire, l'ICOMOS (conseil international des monuments et de sites, organisation non gouvernementale mondiale associée à l'UNESCO) précise les points suivants :

« le patrimoine bâti vernaculaire suscite à juste titre la fierté de tous les peuples. Reconnu comme une création caractéristique et pittoresque de la société, il se manifeste de façon informelle, et pourtant organisée; utilitaire, il possède néanmoins un intérêt et une beauté. C'est à la fois un reflet de la vie contemporaine et un témoin de l'histoire de la société. Bien qu'il soit œuvre humaine, il est aussi le produit du temps. Il serait indigne de l'héritage de l'humanité de ne pas chercher à conserver et à promouvoir ces harmonies traditionnelles qui sont au cœur même de son existence et de son avenir.... En raison de l'uniformisation de la culture et des phénomènes de mondialisation

socio-économiques, les structures vernaculaires dans le monde sont extrêmement vulnérables parce qu'elles sont confrontées à de graves problèmes d'obsolescence, d'équilibre interne et d'intégration.

Il est par conséquent nécessaire, en complément de la Charte de Venise, d'établir des principes pour l'entretien et la protection de notre patrimoine bâti vernaculaire. »

III - Enjeux économiques

III - a – Sauvegarde du patrimoine : transmission d'un savoir-faire spécifique

La Bourgogne-Franche-comté, au carrefour des idées et de l'histoire a permis aux créateurs et constructeurs, de concevoir et élaborer des œuvres remarquables à partir des ressources locales abondantes et variées (pierres naturelles, forêts, terres et ocres naturelles...). Sur cette base de compétences traditionnelles, ancrées dans les territoires, la création architecturale s'est exprimée de façon renouvelée jusqu'à nos jours.

Aussi, cette densité d'édifices patrimoniaux a permis de conserver un savoir faire remarquable dans les techniques de construction, de restauration et d'entretien, nécessaires à la pérennité d'un patrimoine architectural remarquable, mais aussi à la conception d'une architecture adaptée aux enjeux contemporains (maisons à ossature bois par exemple).

III - b - Une activité économique, filière d'excellence

Boostée par l'aide de l'Etat (Ministère de la culture), relayée par les collectivités territoriales, et le soutien de la Fondation du Patrimoine, l'activité liée à la conservation du patrimoine architectural et mobilier est très dynamique en Bourgogne-Franche-Comté. Elle concerne un vivier d'emplois très variés et parfois spécifiques, et constitue une filière d'excellence appréciée et reconnue par le grand public: artisans ou entreprises de restauration des monuments historiques ou autres patrimoines, métiers d'art, label entreprise du Patrimoine vivant, tout une maîtrise de savoir-faire avancés, renommés ou traditionnels, en général associés à un terroir.

- *Ministère de la Culture/Direction régionale des Affaires Culturelles : dépenses engagées en 2019, consacrées à l'entretien et à la restauration des Monuments Historiques et des Objets Mobiliers, études et promotion du patrimoine : 18,3 Millions € (4ème rang national), et correspondant à des taux de subventions variables selon les opérations (moyenne de 40 % sur MH classés, 15 % MH inscrits, 50 % objets mobiliers classés, 35 % inscrits)*

- *Fondation du Patrimoine/Bourgogne-Franche-Comté ; soutien en 2020 de 260 projets de restauration, mobilisant ainsi 4 millions € (via les dons, souscriptions, loto du Patrimoine, aides des collectivités, dont le conseil régional BFC, mécénats nationaux...), ce qui représente un volume de chantier de 13 M € de travaux publics dans le cadre de souscriptions et de 8 M € dans le cadre des labels.*

- la Région Bourgogne-Franche-Comté intervient financièrement dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015/2020, « Etat et Région poursuivant des objectifs communs liés aux enjeux d'attractivité, d'accès à l'emploi et d'amélioration du cadre de vie » : ce contrat souligne que la transition écologique et énergétique est un levier puissant de croissance économique. Toutefois, dans le contexte de l'action n°2 concernant les territoires infrarégionaux, elle considère que le patrimoine culturel est un levier de développement et d'attractivité de ses territoires. Les projets soutenus financièrement concerne Vézelay, Château-Chinon, Cluny, La Charité sur Loire, Châteauneuf-en-Auxois, Autun/Bibracte, et l'écomusée Creusot/Montceau.

III - c - Tourisme : le patrimoine naturel, culturel et historique comme produit d'appel

La France est la première destination mondiale touristique, attirant aussi bien les touristes étrangers que les vacanciers français.

En Bourgogne-Franche-Comté, le tourisme est aussi un acteur économique majeur (6,3 du PIB régional). En 2019, il a représenté 4,6 milliards € de consommation touristique, et 314,8 millions € d'investissements pour 41200 emplois touristiques.

Le Conseil régional en fait le constat dans son Schéma de Développement du Tourisme 2017-2022 : « La Bourgogne-Franche-Comté a la chance de compter un patrimoine naturel, culturel et historique exceptionnel, qui fait sa renommée dans le monde entier. La Région accompagne les acteurs touristiques – professionnels et collectivités territoriales – avec une stratégie touristique ambitieuse, tournée vers l'innovation et la qualité ».

Dans ce programme, la Région veut s'imposer comme une région touristique phare : « La Bourgogne-Franche-Comté a pour ambition de devenir la première région d'accueil de touristes chinois en France et en Europe, hors Ile-de-France. Les visiteurs chinois ont été 1,6 million à voyager en France en 2016, dont plus de 340 000 dans notre région. En considérant les 400 millions de chinois qui partent en vacances chaque année, les perspectives sont immenses. Par ailleurs, la Bourgogne-Franche-Comté possède tous les atouts pour être la 1^{ère} région française d'œnotourisme, et pour s'imposer comme une grande « destination du patrimoine » grâce à ses sites prestigieux, notamment Unesco. La prédominance des cours d'eau et de la nature offre une piste supplémentaire : être leader dans le domaine de l'écotourisme et de l'itinérance, fluviale, cycliste, pédestre et nordique. »

Toutes les actions d'entretien, restauration et valorisation des patrimoines permettent de préserver non seulement un cadre de vie de qualité, mais également d'assurer et préserver l'attractivité touristique au fil du temps, et constituent ainsi un véritable levier économique, même dans des secteurs reculés, en perte de vitesse.

De façon consécutive, l'hébergement de tourisme est réparti sur tout le territoire: que ce soit en ville ou plus spécifiquement à la campagne, gîtes et chambres d'hôtes sont souvent aménagés dans un bâti traditionnel identitaire, et attire ainsi un public en recherche d'authenticité.

III- Transition énergétique et éolien

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (22-07-2015) vise, entre autres sujets, à renforcer l'indépendance énergétique de la France dans le contexte de l'après pétrole et à développer les énergies renouvelables.

III - a - Des outils d'analyse des enjeux paysagers et patrimoniaux à portée limitée

L'une des missions du Ministère de la Transition Ecologique est de « *préserver durablement la diversité des paysages français* », qui fait écho au préambule de la convention européenne du 20 octobre 2000, dite "Convention de Florence". Celle-ci aborde la question du paysage en privilégiant son utilité sociale : « *Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ... il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social ...* ».

Un arsenal d'outils d'analyse des enjeux patrimoniaux

Dans le contexte d'un fort développement de l'éolien, l'État et la Région BFC se sont dotés d'outils spécifiques en tant qu'aides à la connaissance pour les services instructeurs des demandes d'autorisation, et pour les études d'impact des développeurs de projets éoliens :

- Niveau national : *Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres (2016 Etat Ministère de l'environnement) : démarche générale pour la réalisation et la présentation de l'étude d'impact sur la santé et l'environnement d'un parc éolien terrestre.*
- Niveau départemental : *Outil d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien (2008/2019 État DREAL BFC) : vocation à constituer un référentiel partagé destiné à porter à connaissance les enjeux relatifs aux paysages et aux monuments historiques ainsi qu'aux sites remarquables et protégés.*
- Niveau territorial : *Étude de l'Aire d'influence paysagère de Vézelay et projets éolien (2016 État Dreal), réalisée afin de protéger le bien UNESCO dans ce qu'il comporte d'essentiel, en lien avec la valeur universelle de ce bien UNESCO susceptible d'être impacté par des projets éoliens. Sans valeur juridique, elle constitue un appui à la décision et à l'élaboration des études d'impact. Hauteur d'éolienne étudiée : 180m.*
- Niveau territorial : *Étude de l'Aire d'influence paysagère du site de la chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp vis à vis des projets éoliens (2020 État Dreal), hauteur maximale étudiée pour les éoliennes : 250m. Sans valeur juridique, elle constitue un appui à la décision et à l'élaboration des études d'impact.*
- Niveau régional : *Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté (2019 État Dreal) : initier une démarche régionale permettant l'émergence d'outils et méthodes partagés sur la thématique du paysage, tout en favorisant les échanges entre l'ensemble des acteurs concernés, et poursuivre le travail engagé en Franche-Comté avant la fusion régionale et portant sur l'actualisation des atlas.*
- en cours : *le recensement des paysages remarquables en BFC*

Des documents non satisfaisants

- d'une part, ces documents ambitieux sont de qualité très inégale, et servent de caution au Ministère de l'environnement et de la Transition écologique pour assumer la dualité de ses actions : d'une part protéger le paysage, et d'autre part porter la transition énergétique en développant les énergies renouvelables, dont l'éolien, souvent difficilement compatible avec la protection de l'environnement et du cadre de vie. Ainsi, l'« Outil d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien », élaboré département par département, constitue à chaque fois une sorte de « patchwork sans couture » : une juxtaposition d'unités ou sous-unités paysagères sans vision globale suffisante du territoire ou bassin paysager. La prise en compte des enjeux départements ou régionaux limitrophes, toute aussi fragmentée, n'est donc pas intégrée.

- d'autre part, ces outils ont une portée limitée : ils ne sont pas opposables, et certains sont étudiés à partir d'une hauteur de machine déjà obsolète :

- la région BFC étant l'une des régions les moins ventées de France, les machines atteignent d'ores et déjà des hauteurs considérables : le 27-11-2018, une circulaire du Préfet de Haute-Saône aux maires de son département mentionne que « en fonction des caractéristiques des vents propres à notre région, et au vu des progrès techniques récents, les matériels susceptibles d'être installés peuvent atteindre 240 m en bout de pale ».

- or, pour un territoire d'exception comme Vézelay, l'« AIP de Vézelay » est étudiée à partir d'éoliennes de 180m de hauteur en bout de pale

- quant à l'« Outil d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien », les évaluations ont été faites à partir d'éoliennes de 150m dans un premier temps, puis 200m suite aux réserves apportées par les associations.

En conséquence, par effet de négatif, les territoires ne relevant d'aucune protection officielle, sont placés dans l'ombre et ainsi considérés comme ayant une sensibilité faible ou modérée. Il s'agit en fait de la majorité des espaces, qui constituent souvent des zones tampons autour des secteurs protégés ou sont des espaces de transition entre ceux-ci, dans une relation de cohérence et d'authenticité, sous-évaluée, voire ignorée.

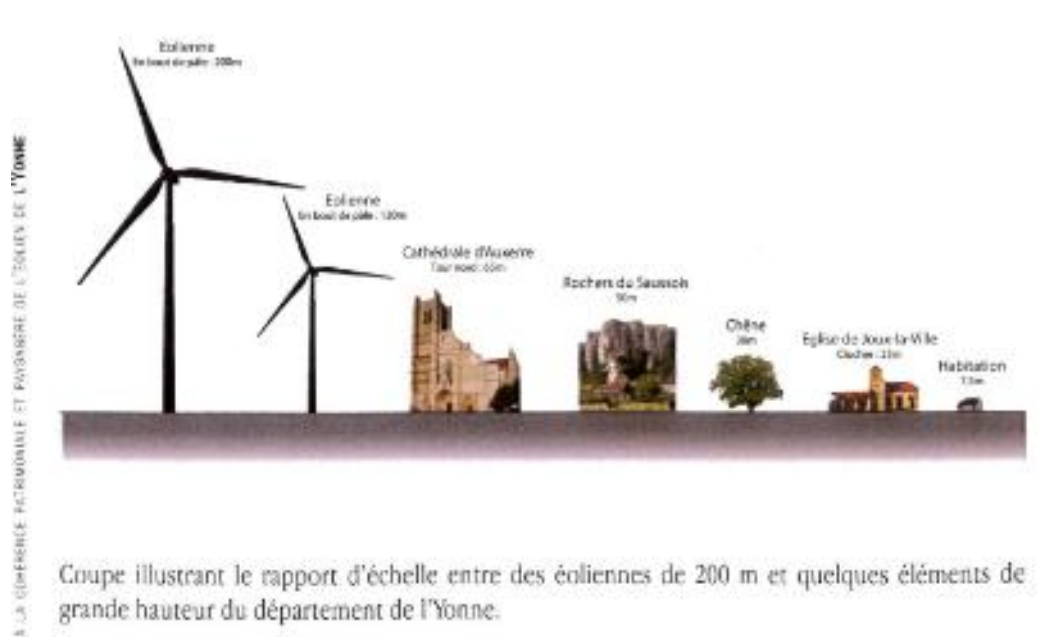
III - b - Parcs éoliens industriels en BFC: constat d'impacts sur le paysage et le patrimoine

- Territoires sacrifiés : c'est bien dans le contexte évoqué ci-dessus que des territoires entiers se retrouvent sacrifiés à l'appétit et à la rivalité des porteurs de projet éolien. C'est le cas des plateaux de Bourgogne dans l'Yonne et la Côte d'or, ou pour ce qui pourrait s'annoncer sur le premier plateau du Jura.

Ci-dessous, un extrait du document « caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté » qui aborde prudemment le sujet : « *La qualité de la ressource en vent au sein des paysages agricoles de plateaux fait de ces secteurs des lieux privilégiés pour l'implantation d'éoliennes. Cette dynamique reste cependant modérée et ne concerne principalement que les*

plateaux nord de la région. Par leur verticalité, les éoliennes rompent la continuité des paysages de plateaux. Elles génèrent des expressions paysagères nouvelles, dites de l'après-pétrole, et interrogent quant à leur développement au regard de la capacité d'accueil du paysage. »

- bouleversement rapide des paysages, héritage ayant connu une évolution lente au cours d'une longue histoire : arrivée subite des paysages de l'éolien.
- rupture d'ambiance : les installations de production d'énergie écrasant de leur taille gigantesque les paysages bucoliques et paisible des campagnes. Le mouvement des pales et les clignotements de sécurité renforcent le caractère industriel de ces multiples installations et focalisent les regards.
- banalisation des territoires : l'éolienne devenant l'élément dominant quasi identique du nord au sud de l'Europe, écrasant et gommant l'identité des lieux.
- mitage des paysages, jusque-là inaltérés par des projets de grande ampleur. Les projets émergent de façon anarchique et difficilement contrôlée par les services de l'État (voir exemple de l'Yonne ci-dessous)
- rupture de rapport d'échelle (voir coupe ci-dessous),



Extrait de l'étude « Outil d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien » Yonne

- risque de saturation de certains secteurs avec la volonté de la région BFC d'« accélérer le développement de l'éolien et de massifier les projets » (SRADDET)
- dépréciation d'espaces ruraux en terme d'attractivité touristique et de valeur immobilière des biens, qui aboutira petit à petit à une accélération de la dévitalisation des campagnes
- perte de qualité de vie pour les ruraux, accentuée avec la démultiplication et massification des parcs éoliens au fil du temps

- fracture accentuée entre ville et campagne, portée par un projet politique déconnecté du réel qui met en avant un confort énergétique exacerbé pour les villes au détriment des campagnes de l'hyper ruralité, peu habitées, mais chargées de les alimenter.



Ci-dessus, à la limite de la caricature : un fond de diapo utilisé par le Sidec 39, syndicat publique mixte, acteur de la transition énergétique dans le Jura

Exemples d'impacts visuels

1- exemple d'un monument historique inscrit en 1998: Château de La Roche à Rigney (25)



Rapport de co-visibilité avec 8 des 14 éoliennes du parc de Vaite et Bussière (5km d'interdistance, machine de 180m ht)

La prégnance des éoliennes à l'horizon, induit une rivalité de vue avec le château, installé paisiblement dans un écrin paysager bucolique, campé sur une falaise qui domine l'Ognon. La rupture d'ambiance paysagère provoquée par l'arrivée d'une installation de type industriel, est renforcée par le mouvement rotatif des pales et le clignotement de sécurité de jour comme de nuit. Cet impact visuel induit la dépréciation d'un bien immobilier, restauré avec soin et passion par ses propriétaires durant de longues années.

- 2 – Exemple d’une simple maison de campagne à Chamole (39)
- dépréciation immobilière du fait de la perte de la qualité de vie (impacts visuels et sonores)



avant...



après...
1,4 km entre la maison et une éolienne de 193,5m

V- Bilan à l’échelle d’un territoire de l’Yonne

L’Yonne est le département le plus venté de la grande région. C’est ainsi que ce territoire a été soumis à une pression éolienne depuis les années 2000.

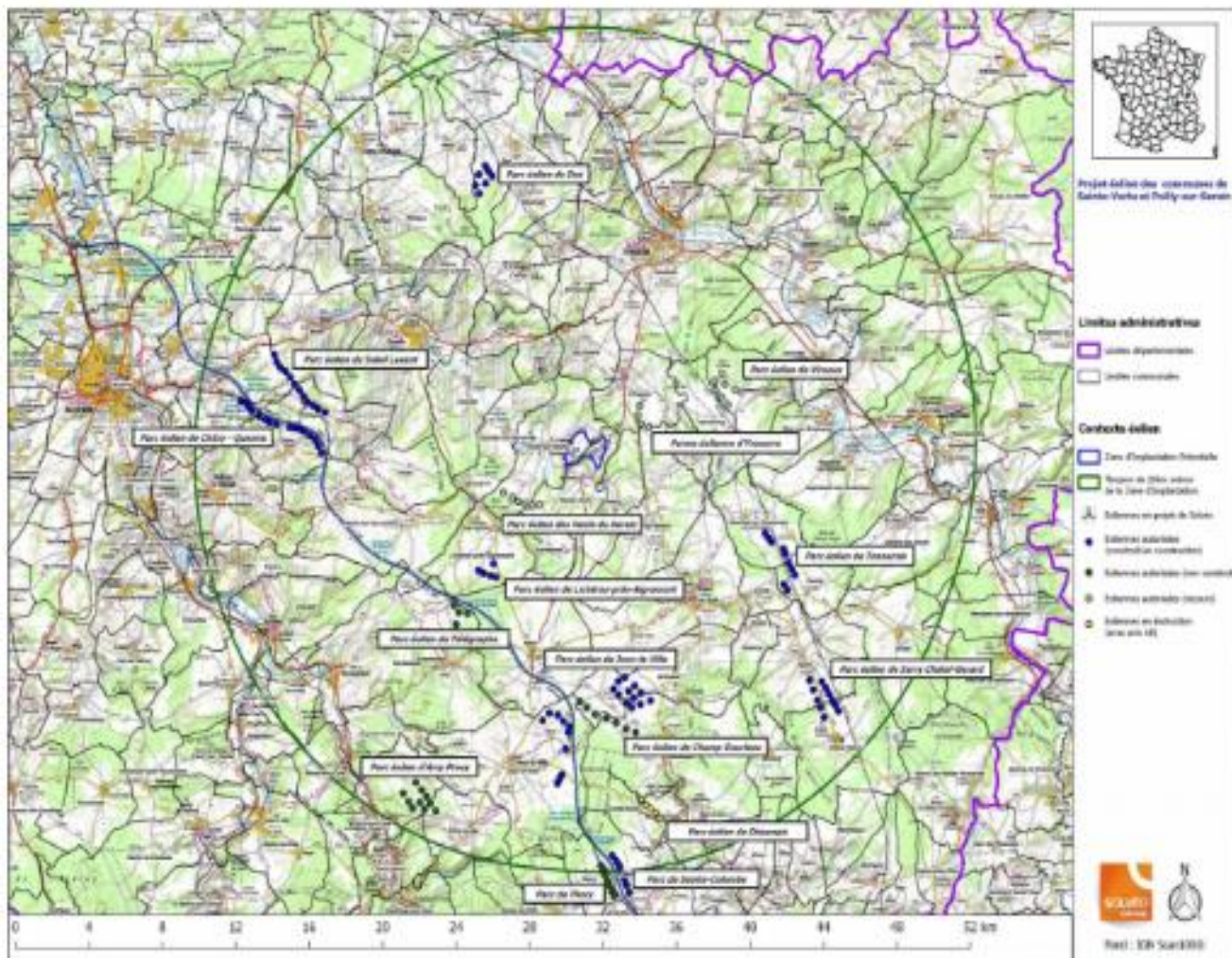
En 2020, après une quinzaine d’années d’expérience, un premier bilan peut être posé :

PARC	En service	En construction	Accordé	En instruction
Puissance en MW	266,95	81,3	160,62	267,5
Nombre de mâts	124	27	51	67

- objectifs prévus initialement dans le SRE (schéma régional de l’éolien) en passe d’être atteints
- objectifs non limitatifs puisque de nouvelles demandes d’autorisation continuent à parvenir aux services instructeurs
- état des lieux sur les implantations des parcs éoliens réalisés ou autorisés : démultiplication et anarchie de projets en tout sens, autistes les uns des autres. Développement non maîtrisé suffisamment, ce qui remet en cause l’acceptabilité des projets (*la plupart des projets faisant l’objet de contentieux, il apparaît que l’avis des juges répond à chaque dossier particulier et non à une cohérence d’ensemble*).
- concentration sur la moitié sud du département dans des secteurs où la sensibilité paysagère est la plus forte

- risque de saturation visuelle compte-tenu des profondeurs de vue de plusieurs dizaines de km sur les plateaux, ou d'encercllement des villages

Ci-dessous : Extrait d'une étude d'impact concentrée sur les plateaux de Bourgogne à l'est et Sud-Est d'Auxerre, et localisant les projets éoliens .



V - SRADDET de la région Bourgogne - Franche-Comté : outil stratégique en matière de planification territoriale, relatif aux 30 prochaines années

1 – Une commande de l'État

L'État, dont l'une des missions est de « préserver durablement la diversité des paysages français » (convention de Florence), impose aux régions de réaliser et mettre en oeuvre un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires qui fixe leurs orientations dans plusieurs domaines, dont celui de la maîtrise et la valorisation de l'énergie.

La valeur prescriptive de ce document signifie qu'il devient opposable aux documents d'urbanisme infrarégionaux suivants : Schémas de Cohérence territoriale (ScoT), Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux PLU(i), Plans de déplacement urbain (PDU), Plans Climat-Air-Energie territoriaux (PCAET), chartes des parcs naturels régionaux (PNR) dans un rapport de compatibilité avec ses objectifs, et les règles générales du fascicule qui en découlent.

2 – Une déclinaison « ambitieuse et volontariste » en Bourgogne-Franche-Comté

Ce projet veut engager le territoire régional dans la trajectoire de la transition énergétique, mais avec l'objectif ambitieux de devenir une région à énergie positive en 2050. De façon incohérente, dans un grand écart assumé, la Région s'engage dans une politique volontariste de développement des énergies renouvelables (objectifs de 40 % pour le bois énergie, et 35 % pour l'éolien), et de les massifier, tout en affichant vouloir « pérenniser le capital environnemental et paysager de la région en le considérant comme un facteur de résilience et d'attractivité pour l'avenir » (rapport SRADDET).

Ce qui se traduit pour l'éolien par les objectifs suivants :

2021 : 1091 MW installés (estimation probable de 520 éoliennes)

2026 : 2000 MW

2030 : 2800 MW (estimation probable de 1100 éoliennes)

2050 : 4500 MW puissance multipliée par 4 (estimation probable de 1450 machines, nombre multiplié par 3)

Les projets et les chantiers vont donc se démultiplier avec des machines de plus en plus puissantes, et donc de plus en plus hautes (région la moins ventée de France) .

3 – Dévolue à la responsabilité de l'État , la prise en compte du patrimoine et du paysage est sous-estimée par la Région

Dans son rapport environnemental, la Région quantifie les différentes protections relatives au paysage et patrimoine, mais sans aucune analyse culturelle de la qualité du patrimoine architectural et de sa relation au paysage. Dans une approche volontairement simplificatrice, elle ne retient que les labels prestigieux UNESCO, les sites classés, puisqu'éléments majeurs d'attractivité touristique, et les Parcs naturels régionaux dans lesquels elle intervient (charte).

En dehors des secteurs protégés (MH, SPR, Sites naturels, PNR), la Région laisse la main aux collectivités territoriales (communes, interco, pays) pour définir, dans leurs documents de planification et d'urbanisme (SCOT, PLU(i), CC) la qualité de leurs paysages, tout en leur ouvrant la possibilité de créer d'« éventuels zonages dédiés au développement de production énergétique » (règle 20).

4 – Les conséquences de l'incohérence

Ainsi, la majorité du territoire sera soumise à la pression des projets de développement d'énergie renouvelable, dont l'éolien est l'un des fers de lance. La manne financière générée par les retombées financières de ces projets pour les collectivités territoriales, en période de disette budgétaires, et les particuliers (projets participatifs dits « citoyens ») permettront de soutenir efficacement l'accélération de ce développement !

Lors de l'élaboration de ce schéma, il est regrettable qu'aucune analyse, aucun état des lieux préalables, concernant le paysage et le patrimoine, n'aient été réalisés pour les secteurs de la Région déjà soumis à la réalité des projets éoliens (89-21-25). En effet, les objectifs ont été établis sans aucun retour d'expérience, et ce malgré les contributions de l'enquête publique, qui ont démontré la faible acceptabilité locale de l'éolien.

L'égalité des territoires, prônée dans ce schéma, se traduira en fait par des agglomérations de plus en plus consommatrices d'électricité, et des territoires ruraux, condamnés, de façon complémentaire, à fournir en masse cette précieuse énergie, en répondant aux objectifs chiffrés imposés. Sous l'étiquette de projets de développement, les parcs éoliens et leurs impacts accentueront en fait la perte d'attractivité de ces pays, aux conséquences sociales, touristiques et économiques lourdes.

Rapport d'objectifs p. 23 : « les grandes transitions qui s'annoncent peuvent potentiellement ouvrir la voie à un repositionnement stratégique des territoires de notre région vis-à-vis des grands centres de consommation qu'ils côtoient, comme un espace producteur de ressources durables et de proximité, notamment énergétiques (biomasse, éolien) ou alimentaire (circuits de proximité, agriculture biologique). A condition sans doute de s'y préparer, tant pour les populations (éducation, formation) que d'en négocier les termes pour ce qui concerne les ressources naturelles, afin d'éviter les dérives d'un rapport de force trop inégal. »

5 – Conclusion

Répondant à une commande de l'Etat, la nouvelle grande région Bourgogne-Franche-Comté, a opté dans son SRADDET pour des choix politiques déconnectés du réel en matière énergétique; une stratégie pour les trente prochaines années qui, par ses incohérences, met en danger son patrimoine architectural et paysager, en transition vers les pays de l'éolien !

Dans un contexte d'inégalité des territoires, une identité culturelle historique mise à mal, un cadre de vie foulé aux pieds !